

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Institut universitaire de technologie 1 (IUT 1)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales - DUETI -

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 02/07/2019

Date de passage en CFVU : 13/06/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Jean-Marc THIRIET

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	46	50
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DUETI permet à l'étudiant de poursuivre sa formation dans sa spécialité en milieu universitaire étranger et de maîtriser la langue étrangère de spécialité.

Ce diplôme valide une poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger. Concernant le cursus académique, l'étudiant doit avoir accompli la totalité de la scolarité pendant toute la durée de l'année universitaire et avoir satisfait aux épreuves de contrôle organisées par l'établissement d'accueil dans le cadre du cursus prévu.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le candidat doit être titulaire d'un DUT.

2.2 Conditions d'admission

Le candidat doit être inscrit à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur avec lequel l'IUT1/UGA ont conclu des relations de coopération et d'échanges (dans le cadre des programmes ERASMUS et autres).

Dans le cas où il n'y a pas d'accord avec l'université d'accueil, le candidat devra obtenir un avis favorable de son chef de département d'enseignement d'origine après étude du cursus envisagé.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : année universitaire

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation :

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pour le mémoire ou autre exercice de communication (vidéo, poster), le choix du sujet est laissé à l'étudiant. Il porte sur une des disciplines du cursus suivi dans l'université d'accueil. Il est approuvé par le chef du département d'origine ou le correspondant Relations Internationales. Il présente un caractère technologique, scientifique ou un intérêt professionnel.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Les règles d'assiduité sont celles de l'université d'accueil.

Absences aux examens :

Se reporter au RDE de l'université d'accueil

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Jury la première quinzaine de juillet.

Jury de rattrapage début septembre.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DUETI est délivré sous deux conditions :

- Validation d'un nombre de crédits équivalent à 60 ECTS dans l'université d'accueil. Ces crédits devront être de niveau L3, au minimum pour l'équivalent de 54 ECTS. Les autres crédits pourront être utilisés pour des cours de langue ou d'ouverture jusqu'à l'équivalent de 6 ECTS, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

- Obtention de la moyenne de 10/20 au mémoire : un mémoire signifie ici un rapport au sens classique ou un autre exercice de communication de type vidéo (ma mobilité en 80 secondes) ou poster, après acceptation par l'équipe pédagogique.

Pour l'étudiant ne remplissant pas les conditions du point ci-dessus, le jury pourra proposer une session de rattrapage incluant une soutenance orale.

L'étudiant doit valider l'équivalent de 60 ECTS (ou valider le diplôme sur une formation diplômante) selon le système de notation de l'université d'accueil.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec à une ou plusieurs des épreuves de contrôle de l'établissement d'accueil, le jury pourra autoriser, à titre exceptionnel, la réinscription au DUETI avec acquittement des droits universitaires.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Droit national licence.

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation